

Caisse de pension : assainissement et retrait de la garantie d'Etat ?

La Caisse de pension de la République et Canton du Jura (CPRCJU) présente au 31.12.2010 un découvert technique de 347.9 millions de francs. Cela représente grosso-modo 40'000 francs par assuré et pensionné.

Malgré les discours rassurants du conseil de la CPRCJU, on est forcé de constater que les perspectives de rendements ne sont pas prévisibles.

La dernière modification de la loi sur la Caisse de pensions a certes permis d'augmenter les recettes, mais c'est largement insuffisant lorsque les placements donnent des rendements en deçà du taux technique rémunérant les capitaux des assurés et des pensionnés (4% actuellement).

D'autre part, la CPRCJU bénéficie de la garantie d'Etat et de ce fait met en péril la santé financière du Canton.

Personne ne pouvant garantir un assainissement des finances actuelles de la CPRCJU, il est opportun de prendre toutes les mesures permettant de rétablir une situation saine pour la CPRCJU, pour les assurés et pensionnés et pour les garantir les finances de la République et Canton du Jura.

Par rapport à la situation délicate de la CPRCJU, nous demandons par ce postulat au gouvernement d'étudier :

- Un plan d'assainissement de la CPRCJU afin d'obtenir un degré de couverture conforme aux exigences légales
- Un retrait de la garantie d'Etat pour la CPRCJU

Delémont, le 22 juin 2010

Groupe PCSI :

David ERAY

[Signatures]
Protti
G. Eray
J. K...
W...
G...